



MAIRIE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT- M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS

**Absent :** M..Guy VILLENAVE donne procuration à M. Claude VIGNEAU, Mme Virginie DOUET donne pouvoir à MM S. CHAMPILOU, Mme I. LESBATS donne pouvoir M. Gérard NAPIAS, M. S. LABAT donne pouvoir à M. T. DEVERT  
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

**Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 4**

### **OBJET : Approbation du Compte Administratif – Budget Camping municipal pour l'exercice 2023**

Monsieur Jean WATIER, adjoint au Maire , informe l'assemblée que M. le Maire n'est pas autorisé à voter, et procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2023, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	612 609,31
	Réalisé :	141 004,15
	Reste à réaliser :	44 613,25

Recettes	Prévu :	612 609,31
	Réalisé :	115 538,09
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 311 564,83
	Réalisé :	1 723 435,16
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 311 564,83
	Réalisé :	2 421 880,41
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-25 466,06
Fonctionnement :	698 445,25
Résultat global :	672 979,19



Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Maire.**  
Gérard NAPIAS

**La secrétaire de séance**  
Sabine CHAMPILOU

